

Département : **NORD**
 Arrondissement : **LILLE**
 Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**CONVENTION DE MISE A
 DISPOSITION DE PERSONNEL
 COMMUNAL, AU CENTRE
 COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DELIBERATION :

Publiée le 14 octobre 2022

*Rendue exécutoire le 14 octobre
 2022*

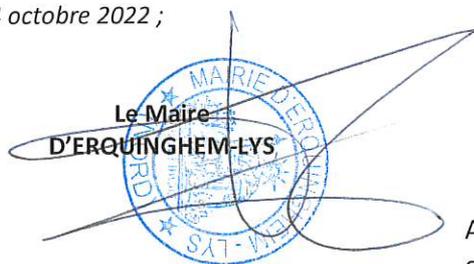
*Adressée au contrôle de Légalité
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 14
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu
 de cette délibération a été affiché à
 la porte de la Mairie ;

Le : 14 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;



L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Le Centre Communal d'Action Sociale a en charge l'action sociale de la commune.

Pour soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le C.C.A.S. attribue des aides financières, en nature ou sous forme de prêts. Il développe des activités, comme la gestion de services à domicile.

Il met en œuvre des actions d'animation ou de soutien telles que la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs, les actions de prévention, l'adaptation du logement.

Ses principaux domaines d'actions concernent :

- La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits, l'instruction des dossiers d'aide sociale, l'aide alimentaire, la précarité énergétique, le surendettement,
- L'accompagnement de la perte d'autonomie, la gestion de services d'aide à domicile, prévention et l'animation en direction des personnes âgées,
- Le soutien au logement et à l'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement, l'adaptation de l'habitat, l'hébergement d'urgence, la médiation locative
- La petite enfance, enfance/jeunesse : gestion d'établissements d'accueil collectif, relais d'assistantes maternelles, soutien à la parentalité,
- Le soutien aux personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au C.C.A.S. d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions, la commune d'ERQUINGHEM-LYS met à la disposition de l'établissement public un ou plusieurs agents territoriaux, en fonction des tâches dévolues.

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

*CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU CCAS -
(SUITE – PAGE 2)*

Considérant la convention établie dans ce cadre entre le CCAS et la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans, il est nécessaire de la renouveler.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec le Président du Centre Communal d'Action Sociale, pour un démarrage à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Thomas DUGRAIN

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance



Adopté Pour Ampliation
Le Maire

